

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MEDECIN ENDOCRINOLOGUE										
Nature de l'activité (1)		18 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP	Salaires nets perçus		AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA		
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	146 849	101,16 %
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB		
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	1 685	1,16 %
	4	Montant net des recettes										AD	145 164	100,00 %
	5	Produits financiers (4)										AE		
	6	Gains divers (5)										AF	7 020	4,84 %
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	152 184	104,84 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	715	0,49 %
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	7 656	5,27 %
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	3 203	2,21 %
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	406	0,28 %
	13	Autres impôts										BS	1 170	0,81 %
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	5 010	3,45 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	10 714	7,38 %
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 237	0,85 %
	17	Entretien et réparations										BH	8 661	5,97 %
	18	Personnel intérimaire												
	19	Petit outillage (11)												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										BJ	4 688	3,23 %
	22	Primes d'assurances												
	23	Frais de véhicules (12)										BK	22 326	15,38 %
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...												
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...										BT	19 211	
	25	Charges sociales personnelles (13)												
		dont obligatoires										BU	33	
	dont cotisations facultatives Madelin													
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										BM	7 073	4,87 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone													
28	Frais d'actes et de contentieux													
29	Cotisations syndicales et professionnelles													
30	Autres frais divers de gestion										BN	193	0,13 %	
31	Frais financiers (14)													
32	Pertes diverses (15)										BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	73 054	50,33 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MEDECIN ENDOCRINOLOGUE**

N° SIRET

18 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	79 130	54,51 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	299	0,21 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	79 428	54,72 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 882	1,30 %	
		42	Moins-value à court terme					CK	64	0,04 %	
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS				CL	5 729	3,95 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	3 157	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	191			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	483			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	12	0,01 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 686	5,29 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	71 742	49,42 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY			
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			9 631				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B		